

Postulat Jacques Neirynek et consorts pour une production agricole vaudoise durable, qui s'engage dans l'agriculture biologique

Texte déposé

Le programme de législature doit tout mettre en oeuvre pour amener la production agricole vaudoise à regagner du terrain sur le plan de la production biologique. Parce que ce mode de production répond à tous les critères d'un environnement et d'une alimentation saine, la politique agricole fédérale encourage le bio de différentes manières, par la mise à disposition de paiements directs ciblés pour le bio, et l'encouragement de toutes les formes d'agriculture proches de l'environnement, et ce depuis de nombreuses années. Il est donc étonnant que le canton de Vaud enregistre une proportion encore timide de producteurs agricoles qui adoptent ce mode de production (3.7 % contre 11 % en moyenne suisse).

En témoigne le succès grandissant de l'agriculture contractuelle, essentiellement bio, les consommateurs vaudois apprécient particulièrement des produits bio locaux et de qualité. Les oeufs, le pain et les légumes sont parmi les produits bio les plus consommés (17%, 16% et respectivement 10% de part de marché au plan suisse) et sont des productions importantes pour notre canton. Les AOC viticoles, les AOC fromagères et charcuteries doivent suivre cette tendance de manière à répondre à ces attentes. De plus, la Suisse est en pénurie chronique de céréales bio, panifiables ou fourragères. Grand producteur de tous ces produits, le canton de Vaud a une réelle carte à jouer dans ce domaine.

Nous attendons du gouvernement vaudois qu'il mette l'agriculture écologique au centre de la prochaine législature, et pour cela, qu'il définisse une stratégie +qualité bio+ offensive pour les produits de l'agriculture vaudoise, troisième canton agricole suisse.

Face à ce constat, ce postulat demande au Conseil d'Etat de présenter :

1. Un état de situation de la production biologique dans le canton, les possibilités de développement fondées sur l'analyse du marché, et l'identification des moyens innovants de rattraper le retard.
2. Un plan stratégique et d'actions pour le développement de l'agriculture biologique dans le canton de Vaud.

Demande le renvoi en commission.

Ecublens, le 28 août 2012.

*(Signé) Jacques Neirynek
et 20 cosignataires*

Développement

M. Jacques Neirynek : — La durabilité est maintenant à l'ordre du jour pour l'industrie comme pour l'agriculture, qui est un secteur trop souvent négligé. Lors d'une crise grave, la première pénurie est celle de l'alimentation. Or, nous dépendons largement de nos importations dans ce secteur, directement par des produits ou indirectement par de la nourriture pour les animaux de rente et des engrais. En plus, nous utilisons abondamment des produits chimiques agressifs avec des effets pervers sur la biodiversité et sur la préservation des sols.

Le programme de législature doit tout mettre en oeuvre pour amener la production agricole vaudoise à regagner du terrain sur le plan de la production biologique parce que ce mode de production répond à tous les critères d'un environnement et d'une alimentation sains. La politique agricole fédérale encourage le « bio » de différentes manières, par la mise à disposition de paiements directs, ciblés

pour le « bio », et l'encouragement de toutes les formes d'agriculture proche de l'environnement. Il est donc étonnant que le canton de Vaud enregistre une proportion encore timide de producteurs agricoles qui adoptent ce mode de production : 3,7% contre 11% en moyenne suisse.

Nous attendons du gouvernement vaudois qu'il mette l'agriculture écologique au centre de la prochaine législature et, pour cela, qu'il définisse une stratégie offensive pour les produits de l'agriculture vaudoise, troisième canton agricole suisse. Face à ce constat, ce postulat demande, premièrement, un état de situation de la production biologique dans le canton, les possibilités de développement fondées sur l'analyse du marché et l'identification des moyens innovants de rattraper le retard vaudois. Deuxièmement, un plan stratégique et d'action pour le développement de l'agriculture biologique dans le canton de Vaud.

Dans son développement écrit, cosigné par au moins 20 députés, l'auteur demande le renvoi direct à une commission pour examen préalable.

Le postulat est renvoyé à l'examen d'une commission.
